

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE "COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS"

\*\*\*\*\*

## DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

\*\*\*\*\*

### COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU MERCREDI 16 OCTOBRE 2024 À 19 h 00

Nombre de délégués : 136

Date de la convocation et  
d'affichage : 10 octobre 2024

Présents à la séance : 85

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt quatre, le seize octobre à 19 h 00, le Comité Syndical de la "Communauté du Béthunois", s'est assemblé en Salle des fêtes, à AUCHEL, sous la présidence de Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président du SIVOM de la Communauté du Béthunois, suivant convocation faite le 10 octobre 2024.

#### Etaient présents :

HENNEBELLE André (Allouagne), GOUILLART Pascale (Allouagne), LANVIN Patrick (Allouagne), BERRIER Philibert (Auchel), HOLVOET Marie-Pierre (Auchel), VIVIEN Michel (Auchel), DIERS Véronique (Auchel), DERAMAUX Martine (Auchel), DERLIQUE Martine (Auchel), CARRE Nicolas (Auchel), KUBIAK Brigitte (Auchel), PETIT Daniel (Auchel), DUCROCQ Marie-Rose (Auchel), BLANQUIN Alain (Auchel), BOULART Annie (Béthune), GIBSON Pierre-Emmanuel (Béthune), BARRE Bertrand (Béthune), ELAZOUZI Hakim (Béthune), IMBERT Jacqueline (Béthune), CORDONNIER Francis (Béthune), BERROYER Béatrice (Béthune), DOUALLE Christophe (Béthune), KWARTNIK Pierre (Béthune), GOTTRAND Catherine (Béthune), CAPELLE Virginie (Béthune), LEFEBVRE Nadine (Beuvry), FIGENWALD Arnaud (Beuvry), DUCHATEL Julien (Beuvry), BEAUVOIS Pierre (Beuvry), GOMES Adrien (Beuvry), HAROUAT Martine (Beuvry), MARKWITZ Xavier (Beuvry), MASSART Yvon (Chocques), TURBERT Sandra (Chocques), BEUGIN Francis (Chocques), GOLLIOT Jérôme (Drouvin-le-Marais), DECOURCELLE Catherine (Drouvin-le-Marais), MULLET Rosemonde (Ecquedecques), ALTIER Nathalie (Ecquedecques), MALBRANQUE Gérard (Essars), MASSARD Pascal (Essars), DOUVRY Jean-Marie (Festubert), QUENIART Damien (Festubert), OGIEZ Gérard (Fouquereuil), BILLET Guy (Fouquereuil), WYNNE Pierre (Fouquières-lez-Béthune), DELORY Bertrand (Gonnehem), DUPLOUY Pierre (Gonnehem), ROUSSEL Philippe (Gonnehem), BAUDRIN Christelle (Gosnay), CARAMIAUX Jean-Marie (Hersin-Coupigny), SAUVAGE Martine (Hersin-Coupigny), FONTAINE Laurent (Hersin-Coupigny), LECOMPTE Monique (Hersin-Coupigny), POIRET Thérèse (Hersin-Coupigny), DISSAUX Frédéric (Labourse), PRUVOST Bernard (Labourse), COQUERELLE Alain (Labourse), DELANNOY Alain (Lapugnoy), GOFFART Jeannine (Lapugnoy), DAILLES Alain (Lapugnoy), DELANNOY Marie-Josèphe (Lozinghem), SEKULA Roseline (Lozinghem),

SZCZEPANIAK Caroline (Marles-les-Mines), DUCLERMORTIER José (Marles-les-Mines), URBANSKI Chantal (Noeux-les-Mines), HOBERG André (Noeux-les-Mines), SWITALSKI Jacques (Noeux-les-Mines), ANTKOWIAK Corinne (Noeux-les-Mines), BLONDEL Dominique (Noeux-les-Mines), LEPINE Muriel (Noeux-les-Mines), HENNEBELLE Dominique (Sailly-Labourse), KUBINOWSKI Sylvie (Sailly-Labourse), TOROK Gilbert (Sailly-Labourse), LAURIER Georgia (Sains-en-Gohelle), VOLCKAERT Véronique (Sains-en-Gohelle), FIEVET Bruno (Sains-en-Gohelle), FOMBELLE Rémi (Sains-en-Gohelle), DUCLOY Nadine (Servins), JURCZYK Jean-François (Vaudricourt), MEYFROIDT Sylvie (Vendin-lez-Béthune), FLORCZYK Patrice (Vendin-lez-Béthune), DUFLOS Jacky (Vendin-lez-Béthune), CHRETIEN Bruno (Verquigneul), GROUX Jean-Marc (Verquin)

Ont donné pouvoir :

GACQUERRE Olivier donne pouvoir à BOULART Annie, LOISEAU Ginette donne pouvoir à BARRE Bertrand, PERRIN Patrick donne pouvoir à CORDONNIER Francis, SCALONE Jean-Pascal donne pouvoir à KWARTNIK Pierre, JEVTOVIC Zoran donne pouvoir à ELAZOUZI Hakim, BREUVART PETITPAS Marie-Jeanne donne pouvoir à GOTTRAND Catherine, PHILIS Josette donne pouvoir à BERROYER Béatrice, DEKEYSER Fernand donne pouvoir à GIBSON Pierre-Emmanuel, WACH Patricia donne pouvoir à FIGENWALD Arnaud, DESCAMPS Nicolas donne pouvoir à CARAMIAUX Jean-Marie, HERNU Stéphane donne pouvoir à MEYFROIDT Sylvie, TASSEZ Thierry donne pouvoir à COQUERELLE Alain  
GIBON Monique donne pouvoir à Nadine LEFEBVRE

Etaient Absents Excusés :

BRIGE Corentin, CHOCHOI Mélinda, HARFAUX HAELEWYN Catherine, DELESTREZ Patrick, BEIGNIER Ingrid, DANTEC Philippe, DELBARRE Guillaume, DUBY Sophie, VARLET Valentin, FAVIER Simon, LECOMTE Maurice, WATEL Sandrine, LAVERSIN Corinne, JOMBART Simon, LEFEBVRE Valérie, BERTIER Jacky, GREVET Jean-Christophe, VEREECQUE Anne-Marie, COUVILLERS-OBOEUF Sandrine, GOZET-KONIECZNY Annette, LAISNE Philippe, SZYMKOWIAK-BLASCHKE Virginie, MARCELLAK Serge, NOREL Francis, JASKULSKI Christine, DOMART Sylvie, GAYOT Romain, BACLET Charline, CARPENTIER Arnaud, CARLUS Annie, RABEHI Dimitri, DUCARIN Philippe, JOLY Monique, DEBAILLEUL Philippe, BASSOM Françoise, DELAHAYE Joël, CODRON Jean-Luc  
BOY Serge, BLASZCZYK Laure, BERTOUX Maryse, SOLHEID Hervé, VANBERGUE Marie-Cécile, DENIS Charline, BAUDET Tommy, NASPINSKI Annie, POIRE Laurent, VAAST Stephan, SCAILLEREZ Philippe, CARON Annick, GODART Céline, HAPIETTE Jean, CZECH Christelle

Monsieur Jacques SWITALSKI, délégué(e) de la commune de Noeux-les-Mines, ayant été désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, les a acceptées.

Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, ouvre la séance.

## ADMINISTRATION GENERALE

### 1) COMMUNE D'ECQUEDECQUES - COMPETENCE SIGNALISATION TRICOLORE, EQUIPEMENTS DE VIDEOPROTECTION

**Rapporteur : Pierre-Emmanuel GIBSON**

L'arrêté préfectoral du 18 octobre 2021 portant adoption des nouveaux statuts du SIVOM de la Communauté du Béthunois a complété la compétence « signalisation tricolore » comme suit : « signalisation tricolore, équipements de vidéoprotection ».

Le Comité Syndical est invité à prendre acte de la décision de la commune d'Ecquedecques de compléter le transfert de compétence décidé par délibération de son conseil municipal du 13 septembre 2021 concernant la compétence « signalisation tricolore, équipements de vidéoprotection ».

**PREND ACTE**

## RESSOURCES HUMAINES

### 2) PERSONNEL - TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

**Rapporteur : Gérard OGIEZ**

Il s'agit d'autoriser la modification du tableau des emplois suite aux évolutions organisationnelles du SIVOM, aux évolutions statutaires et aux carrières des agents. Les modifications proposées concernent des ajustements sur des postes existants et les créations proposées permettent la stabilisation d'agents déjà en poste.

**ADOPTE**

### 3) PERSONNEL - ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

**Rapporteur : Gérard OGIEZ**

Il s'agit d'autoriser la création de postes non permanents compte tenu de la nécessité de répondre aux besoins saisonniers de l'activité spécifique des différents pôles du SIVOM :

- **Pour le Pôle Restauration Collective**, la création d'1 poste non permanent d'adjoint technique pour permettre le bon fonctionnement de la production des repas.
- **Pour le Pôle Solidarité-Santé**, la création de 2 postes d'agent social et 4 postes d'aide-soignant dans chaque EHPAD et la création de 3 postes d'aide-soignant au SSIAD afin d'assurer le bon fonctionnement des services sur cette période.

**ADOPTE**

### 4) ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

**Rapporteur : Gérard OGIEZ**

Il s'agit d'autoriser la création de postes non permanents afin de prévoir des recrutements supplémentaires dans le cadre des accroissements d'activités temporaires pour les différents pôles du SIVOM.

Il est proposé de créer :

- **Pour le Pôle des Services Techniques** : 1 poste d'adjoint technique à temps complet pour permettre la bonne prise en charge des chantiers voiries.

- **Pour le Pôle Solidarité Santé** :

Au Crématorium, un poste d'adjoint technique à temps non complet à 25 heures par semaine pour permettre la prise en charge de toutes les crémations.

A l'EHPAD Marie-Curie, pour accompagner l'évolution organisationnelle récente, 5 postes dont 3 à temps complet en soins et 2 temps non complet un en soin et un en hôtellerie.

Au SSIAD, compte tenu de l'évolution du nombre des prises en soins, de créer 3 postes à temps non complet d'aide-soignant ou auxiliaire de soins.

A la Résidence Autonomie Le Rivage, un poste d'adjoint technique à temps complet pour prendre en charge la rénovation des logements.

**ADOPTE**

## **FINANCES**

### **5) EXERCICE 2024 - DECISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET PRINCIPAL**

**Rapporteur : Bertrand DELORY**

Il est nécessaire d'ajuster les crédits en section de fonctionnement pour poursuivre l'activité jusqu'à présent développée, et d'ouvrir 20 000 € de crédits en section d'investissement pour la réimputation budgétaire d'une subvention.

**ADOPTE**

### **6) EXERCICE 2024 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET ANNEXE DE LA RÉSIDENCE AUTONOMIE LES SORBIERS**

**Rapporteur : Bertrand DELORY**

Il est nécessaire d'ouvrir 5 300,00 € de crédits en section de fonctionnement pour couvrir les dépenses de personnel.

**ADOPTE**

### **7) EXERCICE 2024 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET ANNEXE DE LA RÉSIDENCE AUTONOMIE LE RIVAGE**

**Rapporteur : Bertrand DELORY**

Il est demandé au Comité Syndical :

- d'acter la reprise des résultats budgétaires définis au compte de gestion de la résidence autonomie « Le Rivage » établi au 30 juin 2024 tels que ci-après :

déficit de la section de fonctionnement : 217 408,72 €

excédent de la section d'investissement : 232 178,62 €

- d'accepter la subvention de fonctionnement exceptionnelle versée par le CCAS de Beuvry à la résidence autonomie « Le Rivage » établie après rattachements à hauteur de 160 010,40 €,

- d'autoriser l'ouverture de crédits sur les deux sections pour effectuer la reprise des résultats, inscrire la subvention et ajuster les crédits pour poursuivre l'activité jusqu'à présent développée.

**ADOPTE**

**8) EXERCICE 2024 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET ANNEXE CSAPA**  
**Rapporteur : Bertrand DELORY**

Il est nécessaire d'ouvrir des crédits sur les deux sections afin de réaliser d'une part les écritures de reprise de subvention, et d'autre part les dépenses de personnel.

**ADOPTE**

**9) EXERCICE 2024 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET ANNEXE DES AIDES MENAGERES**  
**Rapporteur : Bertrand DELORY**

Il est nécessaire d'ouvrir 7 000 € de crédits en section de fonctionnement afin de poursuivre l'activité jusqu'à présent développée.

**ADOPTE**

**10) EXERCICE 2024 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET ANNEXE DE L'EHPAD DEGEORGE**  
**Rapporteur : Bertrand DELORY**

Il est nécessaire d'ajuster les crédits des sections d'investissement et de fonctionnement en fonction de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) validé par les autorités de tarification.

**ADOPTE**

**11) EXERCICE 2024 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET ANNEXE DE L'EHPAD MARIE CURIE**  
**Rapporteur : Bertrand DELORY**

Il est nécessaire d'ajuster les crédits des sections d'investissement et de fonctionnement en fonction de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) validé par les autorités de tarification.

**ADOPTE**

**12) EXERCICE 2024 - DECISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET ANNEXE DU CREMATORIUM**  
**Rapporteur : Bertrand DELORY**

Il est nécessaire d'ouvrir 16 500,00 € de crédits en section de fonctionnement afin de poursuivre l'activité jusqu'à présent développée.

**ADOPTE**

## POLE SOLIDARITE-SANTE

### 13) RESIDENCE AUTONOMIE LE RIVAGE -TARIFICATION AUTRES PRESTATIONS

**Rapporteur : Alain DELANNOY**

L'organisation de la vie collective de la Résidence Autonomie LE RIVAGE du SIVOM de la Communauté du Béthunois nécessite l'application de tarifs pour certaines prestations qui ne sont pas du ressort du Conseil Départemental. Cette délibération concerne les tarifs applicables pour les différentes prestations proposées.

**ADOPTE**

### 14) RESIDENCES AUTONOMIE LE RIVAGE – PRESTATION BLANCHISSERIE – TARIFICATION

**Rapporteur : Alain DELANNOY**

La résidence autonomie LE RIVAGE propose à ses résidents des prestations de blanchisserie, en l'espèce la mise à disposition de machine à laver et sèche-linge ainsi que le lavage et le repassage du linge plat. Cette délibération concerne le tarif applicable pour ces prestations, harmonisé avec celui de la résidence GUYNEMER.

**ADOPTE**

### 15) RESIDENCE AUTONOMIE LE RIVAGE - BAREME REPARATIONS LOGEMENTS

**Rapporteur : Alain DELANNOY**

Au sein de la Résidence Autonomie LE RIVAGE du SIVOM de la Communauté du Béthunois, un état des lieux est réalisé à l'entrée et à la sortie du résident. En cas de détérioration constatée lors de l'état des lieux de sortie, certaines interventions peuvent être nécessaires. Cette délibération concerne le barème tarifaire applicable, et harmonisé avec celui des résidences GUYNEMER et LES SORBIERS, pour les réparations des logements.

**ADOPTE**

### 16) RESIDENCE AUTONOMIE LE RIVAGE : TARIF AIDES ET TRANSPORT DES SENIORS

**Rapporteur : Alain DELANNOY**

Cette délibération concerne le tarif applicable, et harmonisé avec celui des résidences GUYNEMER et LES SORBIERS, pour les déplacements personnels ainsi que l'accompagnement dans le transport de leurs courses des résidents de la Résidence Autonomie LE RIVAGE.

**ADOPTE**

**17) RESIDENCE AUTONOMIE LE RIVAGE : TARIF INTERVENTION TECHNIQUE**

**Rapporteur : Alain DELANNOY**

Les résidents de la Résidence Autonomie LE RIVAGE peuvent solliciter la structure pour des interventions non comprises dans le prix de journée. Cette délibération fixe le tarif de ces interventions harmonisé avec celui des résidences GUYNEMER et LES SORBIERS.

**ADOPTE**

**18) RESIDENCE AUTONOMIE LE RIVAGE : TARIFS DES PHOTOCOPIES**

**Rapporteur : Alain DELANNOY**

La Résidence Autonomie LE RIVAGE du SIVOM de la Communauté du Béthunois propose un service de photocopies de proximité à ses résidents. Cette délibération concerne les tarifs des photocopies, harmonisé avec celui des résidences GUYNEMER et LES SORBIERS.

**ADOPTE**

Vu pour être affiché et publié le 21 octobre 2024 conformément aux prescriptions des articles L.5211-1 et L.2121-25 du Code Général des Collectivités territoriales.